



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2024001

Domaine : 8.5

Date de convocation : 29 mars 2024

Date de l'affichage : 29 mars 2024

Date d'affichage de la délibération : 5 avril 2024

Objet : 01 – Projet Contrat de ville 2024-2030 et autorisation de signature du contrat

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Christine CAVRO, Monique MERIZIO, Jocelyne LIMOZIN, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Françoise ROMANETTI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Madame Evelyne DEL PRETE a donné pouvoir à Madame Marie-Madeleine COLLOT
- Madame Agnès LUXIN a donné pouvoir à Madame Joëlle MARTINEZ
- Monsieur Frédéric DIVIALLE a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Madame Emilie DA SILVA a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO

Absente : Madame Sylvie MORELLE

Madame Tatjana PUSKAS a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 27
- Votants : 32

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion sociale,

VU le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

VU la circulaire du 31 août 2023, relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains, référence NOR : TREB2322581

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20240404-2024001-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

VU l'avis du Bureau municipal,

CONSIDERANT le Conseil interministériel des Villes du 27 octobre 2023,

CONSIDERANT le Pacte des Solidarités en vigueur au 1er janvier 2024,

CONSIDERANT que le quartier des Dix Arpents a été retenu au titre de la géographie prioritaire,

CONSIDERANT qu'un nouveau Contrat de Ville doit être conclu pour une période de 6 ans (2024-2030) et qu'il sera piloté à l'échelle intercommunale,

CONSIDERANT que des actions seront conduites en référence aux enjeux déterminés selon les axes prioritaires suivants :

- Le plein emploi pour les habitants
- La transition écologique et énergétique
- L'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation
- La tranquillité et la sécurité publique

CONSIDERANT que la signature de ce contrat permettra à la ville d'Eragny :

- de bénéficier d'une dotation annuelle pour développer des projets au regard des besoins identifiés sur le quartier des Dix Arpents,
- de mobiliser des dispositifs complémentaires ou de droit commun auprès des partenaires du Contrat de Ville,
- d'informer et d'impliquer les habitants sur les enjeux de la Politique de la ville

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE monsieur le Maire à signer le Contrat de Ville Intercommunal (2024-2030) et à solliciter les subventions correspondantes.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France